

COMPTE-RENDU de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BELMONT-TRAMONET du JEUDI 25 JUILLET 2024 à 19 HEURES 30

En complément du procès-verbal des délibérations du 25 juillet 2024

Transmis le 31 juillet 2024 par courriel aux membres du conseil municipal et publié le 31 juillet 2024 par affichage au panneau extérieur de la mairie et sur le site internet de la commune www.belmont-tramonet.fr

Rappel de l'ordre du jour :

- Choix de l'offre de travaux pour la rénovation de l'éclairage public,
- Servitude de passage parcelle B 1383 accès au terrain agricole / aménagement traversée des Chaudannes,
- Extinction éclairage public de 23 h à 5 h sur le village de Tramonet, les montées de Bachelin, de la Grande Vigne, de la Toniette et route de Joudin,
- Questions diverses.

COMPTE-RENDU et QUESTIONS DIVERSES

Analyse des offres pour les travaux pour la rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de l'analyse des offres réceptionnées le 5 juin dernier suite à la consultation restreinte du 7 mai 2024 lancée auprès de 4 entreprises.

Il précise qu'il convenait d'attendre le dépôt par M. VIEU (maître d'œuvre du bureau d'études OMBRES et LUMIERES) du dossier de demande de subvention auprès du SDES, avant de valider le marché de travaux. La réception a été confirmée le 2 juillet 2024 par M. FOURNIER du SDES. Une subvention d'environ 30% du HT des travaux, pour la 1^{ère} tranche de travaux 2024, sera validée à la prochaine commission du SDES.

Il conviendra de solliciter à nouveau le SDES d'ici la fin de l'année pour la programmation 2025, pour les travaux du secteur de Tramonet et de la zone ZAE Val Guiers.

L'analyse des offres révèle des notes globales très proches entre les différents candidats.

Candidat	Coût des travaux établis à partir du BPU et des quantités estimatives globales du marché (€ HT) (60%)	Note Prix (Note maximale = 60)	Note Technique pondérée (Note maximale = 40)	NOTE GLOBALE	CLASSEMENT DES OFFRES
ENTREPRISE CITEOS	77 643,97 €	55,97	36,80	92,77	3
ENTREPRISE EIFFAGE	72 434,19 €	60,00	33,60	93,60	1
ENTREPRISE PORCHERON	77 578,43 €	56,02	34,40	90,42	4
ENTREPRISE SOBECA	74 948,22 €	57,99	35,20	93,19	2

Le maître d'œuvre précise que les coûts intègrent l'intégralité des travaux programmés ainsi qu'une estimation des coûts de fonctionnement (maintenance avant modernisation complète du parc).

Une délibération (au procès-verbal des délibérations de la séance) est prise ce jour pour l'attribution du marché de travaux à l'entreprise EIFFAGE Energie pour 72 434, 19 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- **Minibus communal**

Monsieur le Maire rappelle que le minibus n'est plus utilisé par la commune depuis quelques années, et qu'il est seulement mis à disposition 2 fois par mois à la commune de La Bridoire, pour un service, qui semble s'amenuiser faute de sollicitations, d'aide aux personnes âgées pour les courses alimentaires.

Il précise qu'une cession gratuite est envisagée à la maison d'alliance Saint Benoît de l'Abbaye qui serait intéressée pour apporter un service de transport à ses résidents.

Le conseil municipal approuve ce projet de cession gratuite et autorise Monsieur le Maire à faire une proposition au responsable de la maison d'alliance de Belmont-Tramonet.

- **Installation d'un pylône pour opérateurs mobiles**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le projet de la Société ATC France qui a déposé le 13 mars dernier une déclaration d'urbanisme, sans consultation préalable de la commune, pour l'installation sur un terrain privé d'un pylône treillis de 36m.

Il précise qu'une décision d'opposition à cette demande a été prononcée en raison notamment d'un manque d'informations justifiant la nécessité d'une telle installation pour le fonctionnement des services publics et d'intérêt collectif.

Il précise également que la Société ATC France a transmis, suite à ce refus, un recours gracieux réceptionné le 3 juin dernier.

Après des échanges avec notre correspondante départementale et une rencontre avec le représentant de la Société ATC France qui est venu exposer le projet, notamment son intérêt pour les usagers et pour le bon fonctionnement des services publics, et en se fondant sur les règles d'urbanisme applicables, il a été décidé d'accepter cette installation considérant que nos motifs de refus n'étaient pas recevables.

- **Entretien de la traversée des Chaudannes**

Monsieur le Maire signale à l'assemblée qu'une prestation a été sollicitée auprès de la Société Parc au Net pour un entretien des aménagements réalisés sur la traversée des Chaudannes. En effet, ceux-ci ont contribué à apporter une charge supplémentaire de travail pour l'agent communal qui, en cette période, n'en manque pas.

L'entreprise pourrait intervenir au minimum une fois par mois voire plus en fonctionnement de besoins ponctuels, chaque année d'avril à septembre, du chemin des Creuses jusqu'à la sortie de l'agglomération RD 35 route de Domessin. Une première intervention est également envisagée sur ce mois d'août.

- **Travaux divers**

- Réfection ce jour des portes et fenêtres du **local d'accueil périscolaire et de la porte mairie du côté accès garderie** – Installation de menuiseries aluminium et double vitrage.

- **Enfouissement des réseaux – continuité sur le secteur de Tramonet -**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une rencontre récente sur site avec le SDES et le bureau d'étude mandaté par celui-ci pour mener à bien la continuité de l'enfouissement des réseaux sur les voies route de Joudin, montée de la Grand Vigne, montée de Bachelin et chemin du Plan.